Quelques exemples de remédiation, aménagements et évaluations

Bien que l'enfant ait compris le système de l'assemblage syllabique, il perd du temps à différencier certaines lettres : la lettre t ou f, il ne perçoit pas immédiatement les digraphes (ou, on, an...) par exemple, pour lire « poule », il commence à lire « po » et ne voit pas immédiatement le « ou ». De ce fait, son déchiffrage est hésitant et va gêner le stockage à court terme des mots. Quand il arrive à la fin de la phrase, il ne sait plus ce qu'il a lu.

- on cherche à **automatiser la lecture des syllabes** : l'enfant est entraîné à percevoir directement la syllabe en tant qu'entité : on lui fait lire directement les syllabes : « lecture flash »

SIN

SAIN

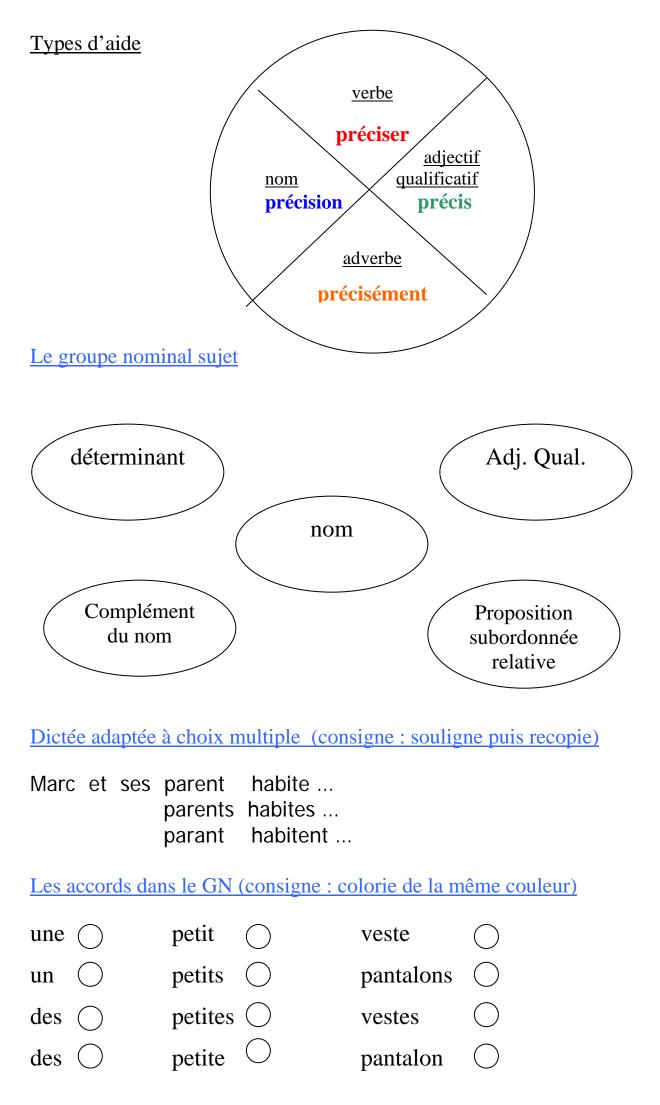
SOL

- on favorise la reconnaissance et la mémorisation des sons di-graphes et trigraphes, en leur attribuant une couleur. On peut entourer avec un feutre les groupes di ou tri-graphes jusqu'à ce qu'ils soient mémorisés. A chaque couleur correspond un phonème.

groin	grion	blain	blian	dour	drou	pul	plu
grio	groi	blia	blai	doir	droi	bul	blu

- on utilise « l'opposition syllabique en couleur » : pour aider à percevoir les syllabes dans un mot, on utilise deux couleurs pour écrire les syllabes. Par exemple, la première syllabe en bleu, puis la suivante en rouge : « opposition syllabique en couleur ». Au début, les lettres muettes sont colorées en gris. Les mots outils ou très connus sont laissés en noir.

Aussitôt après notre départ, Tache va dans la cuisine et que voit-il? Le tapis en feu, les rideaux en feu et de la fumée partout.



Cependant Delphine et Marinette avaient couru à l'étable avertir le malheureux bœuf qui était justement en train d'étudier sa grammaire. En les voyant, il ferma les yeux et récita sans se tromper une fois la règle des participes, qui est pourtant très difficile.

Evaluations aménagées

Pour l'<u>évaluation CM2 des enfants handicapés</u>, le ministère propose des fichiers permettant d'imprimer des livrets adaptés à des handicaps divers (dyslexie, handicap moteur, handicaps visuels...).

Avec ce matériel et les conseils des personnels de l'ASH, on doit pouvoir trouver la solution la plus adaptée pour chaque élève.

Les consignes du ministère sont :

- tous les élèves qui suivent un programme relevant du CM2 doivent être évalués ;
- on peut adapter autant que nécessaire le matériel fourni aux élèves et/ou les conditions de passations (temps supplémentaires, secrétaire, ...), la seule restriction étant que <u>ces adaptations ne doivent pas faire baisser le niveau d'exigence</u> (par exemple, les secrétaires doivent veiller à ne pas reformuler les réponses dictées par les élèves) ;
- pour les exercices que les élèves ne peuvent pas faire et que les secrétaires ne peuvent pas réaliser à leur place (par exemple : handicap moteur / exercice de copie), on code "A" et non "0".

On fait de même pour les élèves non handicapés mais qui ne maîtrisent pas le français (élèves récemment arrivés en France).